**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane

Herausgeber: Société de Linguistique Romane

**Band:** 22 (1958)

**Heft:** 85-86

**Artikel:** Phonétique et répartition lexicale

Autor: Camproux, Charles

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-399223

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 29.10.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

## PHONÉTIQUE ET RÉPARTITION LEXICALE

Il est généralement admis que la répartition des termes lexicaux n'a rien à voir avec la répartition des aires phonétiques. Albert Dauzat luimême a écrit <sup>1</sup> : « On n'observe, semble-t-il, aucun rapport entre les aires phonétiques et les aires lexicologiques. »

Or c'est à une conclusion opposée que je suis arrivé dans la partie lexicologique de mes études de géographie linguistique du Gévaudan. Il fallait, sans doute, pour arriver à ce résultat, pouvoir comparer un certain nombre de lignes d'isoglosses phonétiques et de lignes d'isoglosses lexicologiques, afin que les arbres ne pussent plus empêcher de voir la forêt. Il fallait, sans doute, aussi expérimenter en un domaine à la fois un et divers, présentant des zones dialectales relativement nettes, dans un domaine également assez bien conservé et peu troublé par les grands mouvements modernes des parlers locaux, un domaine tel précisément que s'est révélé le Gévaudan, à l'expérience. Quoi qu'il en soit, j'ai été amené à conclure ainsi l'étude générale des faits lexicologiques que j'ai relevés en Gévaudan : « En gros, tout confirme les résultats de la morphologie et de la phonétique (en ce qui concerne la répartition et le groupement en zones des faits de géographie linguistique) : quatre mouvements périphériques Sud-Est, Sud-Ouest, Nord-Est, Nord-Ouest généraux, entrecoupés et renforcés par une double tendance Est-Ouest (provençalelanguedocienne) et Nord-Sud (auvergnate-méridionale). Le tout venant se heurter à une zone centrale.... » et : « En conclusion d'ensemble de cette étude de nos cartes générales et lexicologiques, nous pouvons affirmer nettement qu'il existe des rapports certains entre les faits lexicologiques et les faits phonétiques ou morphologiques. »

A la vérité, de telles constatations, résultat de l'expérimentation, ne devraient point du tout paraître le moins du monde révolutionnaires. Pour notre part, la connaissance pratique que nous avions de divers par-

<sup>1.</sup> Cf. Introduction, p. 1x des *Essais de géographie linguistique*. I. Noms d'animaux. Paris, E. Champion, 1921.

lers populaires, — ailleurs qu'en Gévaudan, par exemple en pays provençal, en terre languedocienne, dans les Pyrénées luchonnaises, — nous faisait penser qu'en bien des cas, aires lexicologiques et aires phonétiques ou morphologiques devaient offrir une certaine correspondance. Dans les villages où la 1° p. sg. de l'Indic. prés. du verbe *être* était siey, non loin du Rhône rive droite, la jeune fille s'y disait drolo ou filyo; teato commençait avec sieu. Mais de telles remarques de détail ne nous permettaient pas de mettre en doute la doctrine généralement reçue.

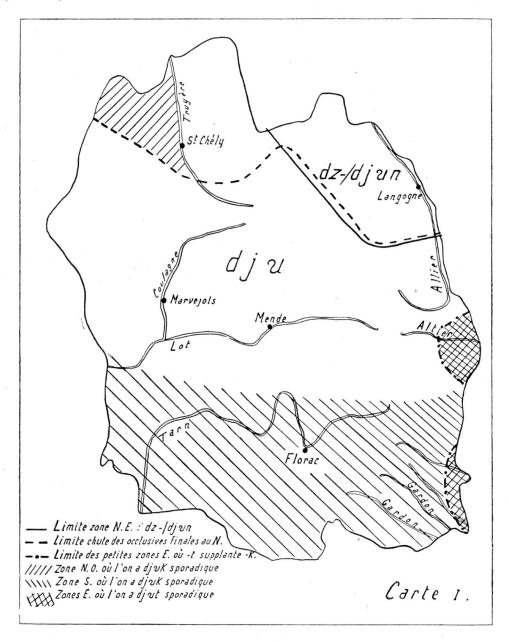
Il y avait cependant des faits bien connus, fort bien étudiés qui auraient pu, et dû, nous faire réfléchir avant d'affirmer qu'il n'y a sans doute aucun rapport entre les aires phonétiques et les aires lexicologiques, affirmation qui a probablement détourné bien des chercheurs d'un sujet d'étude qui s'est révélé fort intéressant à l'expérience. Je veux parler des études de thérapeutique verbale si lumineusement exposée par Gilliéron et des faits de télescopage si bien remis en lumière par Albert Dauzat, quand il s'est agi de problèmes étymologiques. S'il n'en a rien été, c'est sans doute, que l'on ne disposait pas d'un réseau assez serré de faits observés pour y confronter faits lexicologiques et faits phonétiques. La chose était, d'ailleurs, naturelle, aussi longtemps que l'on n'avait que des préoccupations étymologiques, l'étude étymologique partant du fait individuel et non de la masse de faisceaux d'isoglosses.

Je ne puis, dans le cadre de cet article, reproduire l'étude des faits qui m'ont amené à conclure à la concordance générale des aires lexicologiques et des aires phonétiques. Je désire simplement par deux exemples fort simples montrer comment, en fait, les résultats auxquels nous sommes arrivé, étaient déjà implicitement inclus dans les travaux de nos maîtres.

J'utiliserai pour cela une méthode qui cherche, non point à rendre compte de l'étymologie d'une forme, mais à expliquer la distribution de formes ou de types différents à l'intérieur de notre domaine, domaine dont, par ailleurs, la géographie phonétique a été minutieusement établie, commune par commune, et, quand il était nécessaire, hameau par hameau.

Nos parlers offrent pour désigner le joug deux types : un type djun/dzun et un type dju/djuk, c'est-à-dire un type tiré analogiquement de l'infinitif djunye/dzunye (< Jungere) et un type qui continue Jugum latin. Le premier type occupe exactement une zone dialectale bien caractérisée, limitée par un faisceau très dense de lignes d'isoglosses phoné-

tiques qui forme ce que j'ai appelé un « mur » de lignes d'isoglosses (Carte I).



Quelle est donc la raison de cette distribution des deux types? Elle ne peut être que phonétique. On sait que normalement Jugum aboutit à dju et cette forme se rencontre en effet généralement dans le domaine gévaudanais. Mais dju est une forme dont le corps phonétique est faible.

Nos parlers ont essayé de remédier à cette faiblesse en étoffant le mot par l'adjonction d'une occlusive finale : k ou t, k surtout dans le Sud et sporadiquement au Nord-Ouest, t dans deux petites zones à l'Est qui ont régulièrement la dentale au lieu de la vélaire, par suite de l'analogie de formes du pluriel en  $t\epsilon$  (< k + s) réduites phonétiquement en t. Il importe peu ici de savoir si l'adjonction de cette occlusive est due ou non à la confusion des deux types Jugum latin et Jok francique.

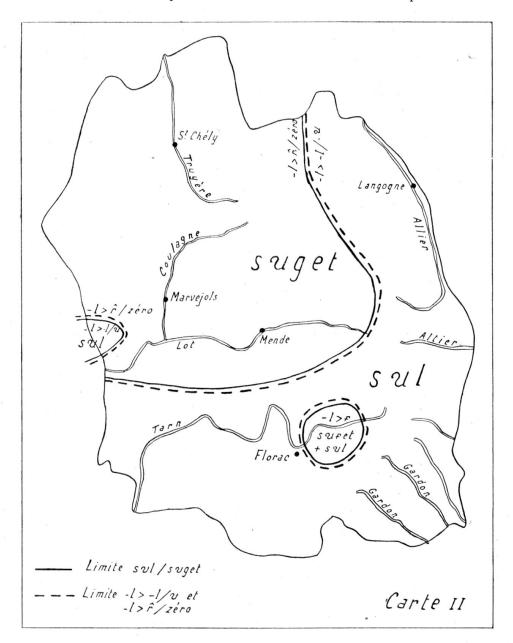
Ce qui nous intéresse, c'est de noter que le type djun se trouve dans une zone Nord-Est où la chute des occlusives finales est de règle. De toute évidence, cette zone n'a pu même essayer d'étoffer le mot à l'aide de l'adjonction d'une occlusive quelconque. La thérapeutique utilisée a dès lors été différente : le mot a été refait à partir du radical du verbe djunye, soit djun avec perte normale de la mouillure en syllabe finale.

Mais alors comment se fait-il que la zone Nord-Ouest qui est, elle aussi, une zone où la chute des occlusives finales est de règle, ne présente pas une telle réfection? C'est que la zone Nord-Ouest, si elle offre un certain nombre de lignes d'isoglosses communes avec la zone Nord-Est (mouvement auvergnat), offre un plus grand nombre de lignes d'isoglosses qui la distinguent de la zone Nord-Est. Parmi celles-ci, une très importante est celle qui nous donne l'explication. Si la zone Nord-Est, comme tout le reste du Gévaudan, offre le traitement particulier -ngintervocalique aboutissant à -ny- (JÜNGERE > junye), la zone Nord-Ouest offre le traitement particulier -ng- > -njy-/-nj-. Or un infinitif djunjye/ djunje n'offrait point la même facilité que djunye à dégager un radical pouvant aider à refaire un type nouveau. La zone Nord-Ouest a donc gardé le type dju; de plus, ne trouvant pas de meilleur remède, elle a, malgré la règle de la chute des occlusives finales, adopté sporadiquement la forme djuk par emprunt direct aux parlers du Sud ou plutôt aux parlers voisins de l'Aubrac, à l'Ouest, zone de conservation de l'occlusive finale qui continue, par un mouvement tournant en direction Nord-Ouest, la même zone Sud générale.

De toute évidence donc, la distribution des deux types djun et djul djuk a, pour point de départ, une cause d'origine phonétique. D'une façon tout à fait normale, la limite des deux types emprunte une limite phonétique : l'aire lexicologique est ainsi exactement adaptée à l'aire phonétique. A noter que la plus grande fréquence des formes à occlusives finales se rencontre dans la zone Sud, zone phonétiquement la plus solide du Gévaudan à cet égard, et dans la partie ouest de la zone Nord-Ouest,

au contact de la région de l'Aubrac cantalien, zone où les occlusives finales sont bien conservées.

Voici un autre exemple non moins net. Pour seul nos parlers offrent



deux types. L'un continue le latin sōlu, l'autre offre le dérivé à l'aide du suffixe à valeur diminutive : suget. Une simple comparaison de ces deux aires lexicologiques avec les aires phonétiques du traitement de -l final

dans nos parlers, suffit à nous convaincre que la raison de cette distribution des deux types est due à la phonétique. Le type sul est le type des zones où -l final est demeuré intact ou s'est vocalisé en u; le type suget recouvre exactement toute les zones où -l final s'altère en  $-\hat{r}$  (qui vaut à peu près la « jota » castillane) ou bien s'amuit complètement. La superposition des deux aires, lexicologique et phonétique, est ici absolue, commune par commune. Il s'agit ici encore d'un fait de thérapeutique verbale. Nous avons affaire au résultat d'une action conservatrice. Dans l'extrême sud du domaine, aucun problème ne se posait, le -l final demeurant intact. Dans le reste de la zone où nous avons sul, la langue a réagi contre la vocalisation normale du -l final, l'élément vélaire final semiconsonantique se confondant dans la voyelle vélaire u précédente. Cette réaction n'était possible que là où l'altération de l était minimale. Au contraire, dans la partie Nord-Ouest, l'altération atteignait son maximum et la réaction salvatrice n'était plus possible. La langue a alors remédié au mal en remplaçant des formes théoriques su, sur, par le type suget. Au Sud-Est du domaine, une petite zone isolée, (constituée par les hauteurs du Lozère), offre le traitement -l final > -r apical. Cette petite zone offre suret, le r apical étant phonologiquement satisfaisant, ce qui n'est pas le cas du  $\hat{r}$  dans la conscience des sujets parlants. L'adoption du type diminutif est, ici aussi, d'origine thérapeutique : un type sur offrant une fâcheuse homonymie avec sur du latin surdum. Toutefois le type suret, thérapeutiquement valable, tend à être supplanté par le type sul qui l'environne (Carte II).

Dans le cas de *seul*, la superposition des aires lexicale et phonétique est pour ainsi dire absolue. On peut légitimement conclure que la distribution lexicale est ici exactement dépendante de la distribution phonétique. L'exemple suivant nous montrera l'importance des aires phonétiques sur la distribution des aires lexicales dans un cas assez net d'envahissement d'un type mieux constitué qu'un autre. Pour *poussin*, nos parlers connaissent deux types <sup>1</sup>. L'un remonte à un type latin \*PŬLLICĪNUM,

I. On pourrait objecter à ce qui suit le fait que beaucoup de parlers connaissent à la fois le nom *poussin* et le mot *poulet*. L'objection n'est point ici à retenir. Il faut poser le problème en droite méthode. Cette méthode veut que l'on parte de la notion à exprimer. Ici, il s'agit exactement du *poussin* et non du *poulet*, c'est-à-dire du petit animal qui sort de l'œuf dépourvu de plumes. Cette notion se distingue très nettement de celle de l'animal non adulte mais pourvu de plumes. La zone, qui, pour exprimer la première notion, utilise le type \*PŬLLICĪNUM, a recours, pour exprimer la seconde, à une périphrase :

l'autre représente un dérivé de PULLA, à l'aide du suffixe à valeur diminutive -et (Carte III). Le type pulet appartient incontestablement à la zone générale Sud-Est définie par un nombre imposant de lignes d'isoglosses qui forment autour d'elle un faisceau constituant un mur phonétique. Ce type déborde cette zone largement vers l'ouest et vers le nord. Incontestablement nous sommes en présence d'un envahissement du domaine par une forme partie du Sud-Est. Cet envahissement, on en comprend facilement la raison quand on a observé que le type \*PŬLLICĪNUM est atteint d'une maladie dangereuse : la multiplicité des formes auxquelles il aboutit par suite d'une constitution phonétique peu nette. \*Pullicinum donne, en effet, à travers notre domaine, sans que l'on puisse établir des zones très nettes pour chaque forme, les formes suivantes : pulzi, puldzi, puldji, pulji, puaji (trissyllabique), pulaji, puaji, puraji, pudzi, tuzi. De plus, ces formes présentent l'inconvénient de rompre les liens familiaux avec pulo venant de PULLA. Dès lors, si se présente un moyen thérapeutique, il sera adopté : or ce moyen se présente dans les régions où le type \*puL-LICINUM est au contact du type pulet. Le type pulet va donc devenir envahissant. Mais il ne devient envahissant que sur ses limites ouest et nord, non point dans la partie centrale de cette limite. Quelle en est la raison? C'est qu'à l'ouest comme au nord, le type pulet peut facilement être adopté parce que nous nous trouvons toujours dans une zone phonétique où -l- intervocalique est conservé intact. Au contraire, vers le milieu de cette limite, la zone générale Sud-Est qui offre le type pulet se trouve au contact de la zone phonétique qui altère le -l- intervocalique en -gou en  $-\hat{r}$ -. Or, en époque secondaire, époque où se situe l'invasion du type du Sud-Est, la tendance ancienne à altérer le -l- intervocalique en -gou en -r- est toujours bien vivante : un mot du Midi languedocien tel que pulit (joli) qui tend à être adopté par tout le Gévaudan à côté des types autochtones djent, brabe, crane suivant les régions, avec une nuance plus élégante, devient automatiquement pugit dans la zone où -l- intervocalique passe à -g-. Dès lors, notre pulet du Sud-Est deviendrait puget. Or puget est, (et ne peut être autre chose), la 3<sup>e</sup> p. sg. du prétérit du verbe pouvoir, forme verbale d'usage excessivement fréquent, puisque, d'une

poulet de trois mois, de six mois, etc. La zone, qui, pour exprimer la première notion, utilise le type poulet, a recours, pour exprimer la seconde, au type avec suffixe diminutif pouletou. Il n'y a, dans notre domaine, aucune confusion entre les deux notions; et dans l'exposé qui suit, il est uniquement et exactement question du « petit animal qui sort de l'œuf dépourvu de plumes ».

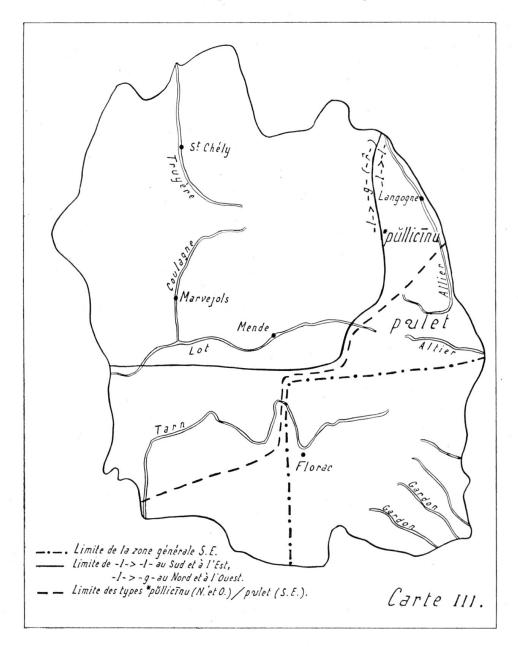
part, il s'agit d'un des verbes le plus souvent employés dans la parole, et que, d'autre part, on sait quelle est la vitalité du prétérit dans les parlers occitans en général et dans nos parlers, en particulier. Ainsi, tandis que pulet peut facilement s'étendre en envahissant les zones à l'ouest et au nord de son domaine primitif, puget ne peut en faire de même au centre. Il est à prévoir assez facilement, si nos parlers continuent à vivre, que, dans quelques années, le type pulet aura envahi l'extrême ouest au sud et l'extrême nord à l'est, dans le sens de sa marche actuelle et qu'il recouvrira alors exactement la zone de -l- intervocalique conservé. Nous serons alors en présence de deux types se partageant l'ensemble de notre

1. On pourrait ici légitimement faire deux objections. La première que le timbre du *e* n'est pas le même quand il s'agit du prétérit de *pouvoir* et quand il s'agit de *poulet*. La seconde qu'il ne peut guère y avoir conflit homonymique entre un prétérit et un substantif

Il est exact qu'originairement dans les parlers d'Oc le timbre du e est différent à la 3° p. sg. du prétérit de pouvoir et dans le mot poulet : ouvert dans le premier cas, fermé dans le second. Il n'en est plus du tout ainsi dans les parlers gévaudanais. Ceux-ci comme je l'ai consigné dans mon Essai de géographie linguistique du Gévaudan, en particulier dans les \$\infty\$ 97 et 124, sont partagés entre deux tendances. L'une de ces tendances a pour résultat l'ouverture d'un e primitivement fermé; elle caractérise la zone Sud-Est, celle des Cévennes proprement dite, zone qui, dans le cas qui nous intéresse offre le type poulet. L'autre tendance caractérise le reste du domaine; elle a pour résultat la fermeture d'un e primitivement ouvert, fermeture qui, dans certains cas, particulièrement dans la zone Nord-Ouest, va jusqu'à i. Il s'ensuit dans une grande partie du domaine, dans la zone centrale, en particulier, un état de polymorphisme généralisé. En ce qui concerne le problème dont il est ici question, puget 3° p. sg. du prétérit de pouvoir et pulet nom du poussin ne différent dans la zone Sud-Est que par la valeur phonologique du \$g\$ et du \$l\$; dans le reste du domaine puget 3° p. sg. du prétérit de pouvoir serait entièrement homophone avec puget nom du poussin, si cette forme y existait.

En ce qui concerne la seconde objection, il faut éviter de se laisser entraîner par ce qui ne serait qu'une vue de l'esprit, quand précisément les faits s'y oppose lent. Ist exact, en général, qu'il n'y a point conflit homonymique entre une forme verbale et un substantif. De cela, il faut se garder de conclure qu'il ne peut y avoir un tel conflit, en aucun cas. Il n'y aura pas conflit lorsque les formes en cause sont celles de mots qui pourraient être qualifiés « d'illustres inconnus » au sentiment des sujets parlants, ou encore d'« individus sans importance ». Il n'en va plus de même lorsqu'il est question de mots fort importants eu égard à ce même sentiment. Or telle est bien la situation de la 3e p. sg. du prétérit du verbe pouvoir ainsi que de celle du poussin dans l'ambiance de nos parlers. J'ai fait plusieurs fois l'expérience du conflit homonymique en proférant, devant mes témoins, des hérésies linguistiques telles que « lu puget puget pas piuta ». Les témoins s'esclaffaient. Le conflit homonymique est ici le résultat d'un ridicule qui rend le mot tabou.

domaine; le type *pulet* occupant la zone de conservation de *-l-* intervocalique, le type \*PŬLLICĪTUM occupant la zone de *-l-* intervocalique aboutissant à -g- ou  $-\hat{r}$ -. Cet exemple peut nous renseigner « in vivo » sur la



façon dont a pu, dans de nombreux cas, s'organiser la distribution des aires lexicologiques, à partir de la distribution préexistante des aires phonétiques.

\* \*

Je pense que ces deux ou trois exemples suffisent pour montrer combien est inexacte la doctrine qui voudrait qu'il n'y ait « aucun rapport entre les aires phonétiques et les aires lexicologiques ». Qu'il me soit permis cependant de citer certains pourcentages que j'ai recueillis dans les conclusions de mon étude lexicologique des parlers gévaudanais. Après avoir étudié, dans le détail, divers types lexicologiques désignant une même notion ou un même objet, je me suis posé la question de savoir d'où pouvait provenir la division en types divers. Les mots qui m'ont permis d'entrevoir la cause, ou plutôt les causes, de cette diversité, m'ont amené à distinguer trois sortes de causes principales claires et un certain nombre de causes plus obscures. Évidemment, les pourcentages obtenus n'ont qu'un caractère approché. Ils n'en sont pas moins instructifs pour le sujet qui nous intéresse en ce moment. 35 à 36 % des faits semblent dus à des causes phonétiques; 34 à 35 % à des causes se rattachant à la notion du double objet; 5 % peuvent s'expliquer par la combinaison des deux genres de faits précédents; 16 % ne trouvent d'explication que dans un partage d'influences dialectales et 8 % remontent à des causes diverses ou douteuses. Comme on le voit, la part des causes phonétiques est la plus importante. Si bien qu'il faut renverser l'affirmation : « On n'observe, semble-t-il, aucun rapport entre les aires phonétiques et les aires lexicologiques » et dire : « On observe, semble-t-il, un rapport certain entre les aires phonétiques et les aires lexicologiques. » Mais pour pouvoir s'en rendre compte, il a fallu perdre de vue les grandes langues littéraires où les emprunts de mots ont été monnaie courante; il à fallu étudier des parlers probablement plus conservateurs que d'autres, et donc plus repliés sur eux-mêmes dans leur développement et leur formation; il a fallu étudier la partie du vocabulaire la plus autochtone, la moins cosmopolite, si l'on peut ici employer le mot; il a fallu, en un mot, essayer de se mettre dans les meilleures conditions pour remonter aux sources.

Charles Camproux.